

# **COMITÉ SYNDICAL DU 28 MAI 2026**

## **ORDRE DU JOUR**

**Point 1 : Election du Président**

**Point 2 : Election du Bureau Syndical**

2.1\_Election des Vice-Présidents

2.2\_Election des assesseurs

2.3\_Charte de l'élu.e local.e

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 31

Présents : 58

Pouvoirs : 2

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai à Douai à 18h30 sous la présidence de M. Francis FUSTIN, doyen de l'assemblée. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

### ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
<b>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37)</b> M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Eric DESENCLOS M. Alexis DUCONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludvine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Eric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	<b>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18)</b> M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Eric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
<b>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2)</b> M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	<b>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1)</b> M. Bertrand VILAIN
<b>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR ( )</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2)</b> M. Sebastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Eric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
<b>DELEGUES EXCUSES (3)</b> M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	<b>DELEGUES EXCUSES (1)</b> Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Monsieur le Doyen de l'assemblée expose,

Conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales, le Président du SCOT GRAND DOUAISIS est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Laurent KUMOREK, délégué titulaire de Douaisis Agglo, est candidat à la présidence du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

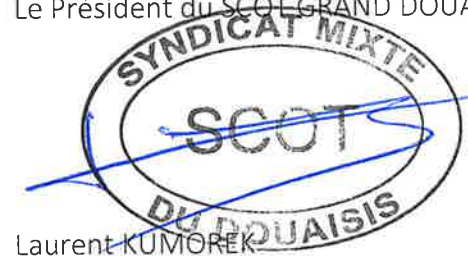
Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	60
Laurent KUMOREK a obtenu :	60 voix

Ayant obtenu 60 voix sur 60, soit la majorité absolue, Monsieur Laurent KUMOREK est élu Président du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,



Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
 SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 31

Présents : 58

Pouvoirs : 2

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai, à Douai à 18h30, sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
<p>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37)</p> <p>M. Marc BAILLEZ                      Mme Caroline BIENCOURT                      Mme Maryse CARLIER                      M. Didier DELILLE                      M. Éric DESENCLOS                      M. Alexis DUONSEIL                      M. Marc ELIAS                      M. Francis FUSTIN                      Mme Florence GEORGES                      M. Gilles GRESIAK                      Mme Virginie GUBBA                      M. Gilles HUMERY                      M. Jean-Christophe JACQ                      M. Henri JARUGA                      M. Laurent KUMOREK                      Mme Sylvie LASNE                      Mme Ludivine LEFRANC                      M. Jonathan LOGEON                      Mme Maryline LUCAS                      Mme Françoise MAËS                      Mme Nadine MORTELETTE                      M. Steve PATTE                      M. Jacques PETIT                      M. Georges PIOTROWSKI                      M. Jean-Marc RENARD                      M. Franck RIVIERRE                      M. Michel SALLIO                      M. Alain SAVARY                      M. Éric SILVAIN                      M. Xavier THIERRY                      M. Charles VAILLANT                      Mme Lucie VAILLANT                      M. Jean-Luc VANDENBEUCK                      M. Bruno VANDEVILLE                      M. Michel VENUTI                      M. Laurent VINCENT                      M. Christophe WOSKALO</p>	<p>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18)</p> <p>M. Xavier BARTOSZEK                      M. Alain BRUNEEL                      M. Jean-Paul DAVOINE                      M. Frédéric DELANNOY                      M. Emeric DUMONTET                      M. Jean-Christophe FLEURY                      M. Laurent FLEURY                      M. Erich FRISON                      M. Éric GOUY                      M. Philippe LECOCQ                      M. Jérôme MATUSZEWSKI                      M. Claude MERLY                      M. Régis MINNENS                      Mme Jeanne ROMAN                      M. Fabien SAILLY                      M. Stanislas SZPERKA                      M. Michel TIEFENBACH                      Mme Catherine VANDEWALLE</p>
<p>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2)</p> <p>M. Dominique PHILIPPE                      M. Christian POIRET</p>	<p>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1)</p> <p>M. Bertrand VILAIN</p>
<p>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)</p>	<p>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2)</p> <p>M. Sébastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY                      M. Éric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY</p>
<p>DELEGUES EXCUSES (3)</p> <p>M. Yvon BURY                      M. Abdallah MOHAMMED                      M. Brahim NOUI</p>	<p>DELEGUES EXCUSES (1)</p> <p>Mme Maryse PAYEN</p>

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCoT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

**Objet : Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.**

**Monsieur le Président expose,**

Il y a lieu de renouveler le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite au renouvellement des conseils communautaires.

Conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints.

**Election du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Monsieur Claude MERLY est candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	58
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	1
<b>Claude MERLY a obtenu :</b>	<b>58 Voix</b>

Monsieur **Claude MERLY** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président**

Madame Florence GEORGES est candidate au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	60
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	0
<b>Florence GEORGES a obtenu :</b>	<b>60 Voix</b>

Madame **Florence GEORGES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Franck RIVIERRE est candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	58
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	2
<b>Franck RIVIERRE a obtenu :</b>	<b>58 Voix</b>

Monsieur **Franck RIVIERRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Jérôme MATUSZEWSKI est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le



ID : 059-255902850-20260529-CS\_8\_2026-DE

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	57
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	2
<b>Jérôme MATUSZEWSKI a obtenu :</b>	<b>57 Voix</b>

Monsieur **Jérôme MATUSZEWSKI** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Francis FUSTIN est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	56
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	3
<b>Francis FUSTIN a obtenu :</b>	<b>56 Voix</b>

Monsieur **Francis FUSTIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Éric SILVAIN est candidat au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-président.

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	56
Nombre de bulletins nuls :	2
Nombre de bulletins blancs :	2
<b>Éric SILVAIN a obtenu :</b>	<b>56 Voix</b>

Monsieur **Éric SILVAIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

### Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Christophe WOSKALO est candidat au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président.

#### **Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	59
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
<b>Christophe WOSKALO a obtenu :</b>	<b>59 Voix</b>

Monsieur **Christophe WOSKALO** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

### Election du 8<sup>ème</sup> Vice-président

Madame Catherine VANDEWALLE est candidate au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-président.

#### **Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :**

Nombre de votants :	60
Suffrages exprimés :	59
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
<b>Catherine VANDEWALLE a obtenu :</b>	<b>59 Voix</b>

Madame **Catherine VANDEWALLE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 8<sup>ème</sup> Vice-président du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,



Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 MAI 2026

Date de la convocation : 21 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 31

Présents : 58

Pouvoirs : 2

Excusés et absents : 1

Le Comité Syndical du 28 mai 2026 régulièrement convoqué par courriels et courriers le 21 mai 2026 s'est réuni à Gayant Expo (salon Marceline) – Route de Tournai, à Douai à 18h30, sous la présidence de M. Laurent KUMOREK, Président. Secrétaire de séance : M. Franck RIVIERRE.

### ETAT DE PRESENCE

DOUAISIS AGGLO	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO
<b>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (37)</b> M. Marc BAILLEZ Mme Caroline BIENCOURT Mme Maryse CARLIER M. Didier DELILLE M. Éric DESENCLOS M. Alexis DUONSEIL M. Marc ELIAS M. Francis FUSTIN Mme Florence GEORGES M. Gilles GRESIAK Mme Virginie GUBBA M. Gilles HUMERY M. Jean-Christophe JACQ M. Henri JARUGA M. Laurent KUMOREK Mme Sylvie LASNE Mme Ludivine LEFRANC M. Jonathan LOGEON Mme Maryline LUCAS Mme Françoise MAËS Mme Nadine MORTELETTE M. Steve PATTE M. Jacques PETIT M. Georges PIOTROWSKI M. Jean-Marc RENARD M. Franck RIVIERRE M. Michel SALLIO M. Alain SAVARY M. Éric SILVAIN M. Xavier THIERRY M. Charles VAILLANT Mme Lucie VAILLANT M. Jean-Luc VANDENBEUCK M. Bruno VANDEVILLE M. Michel VENUTI M. Laurent VINCENT M. Christophe WOSKALO	<b>DELEGUES TITULAIRES PRESENTS (18)</b> M. Xavier BARTOSZEK M. Alain BRUNEEL M. Jean-Paul DAVOINE M. Frédéric DELANNOY M. Emeric DUMONTET M. Jean-Christophe FLEURY M. Laurent FLEURY M. Erich FRISON M. Éric GOUY M. Philippe LECOCQ M. Jérôme MATUSZEWSKI M. Claude MERLY M. Régis MINNENS Mme Jeanne ROMAN M. Fabien SAILLY M. Stanislas SZPERKA M. Michel TIEFENBACH Mme Catherine VANDEWALLE
<b>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (2)</b> M. Dominique PHILIPPE M. Christian POIRET	<b>DELEGUES SUPPLEANTS VOIX DELIBERATIVE (1)</b> M. Bertrand VILAIN
<b>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (0)</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR (2)</b> M. Sébastien GEIRNAERT a donné pouvoir à Claude MERLY M. Éric SOQUET a donné pouvoir à Frédéric DELANNOY
<b>DELEGUES EXCUSES (3)</b> M. Yvon BURY M. Abdallah MOHAMMED M. Brahim NOUI	<b>DELEGUES EXCUSES (1)</b> Mme Maryse PAYEN

Assistaient également à la réunion :

De l'équipe technique du SM SCOT : Mesdames Chloé Bécu, Catherine CADIX, Sophie WANHAM, Karine ORLIK, Rachel GHESQUIERE, Marie-Pierre LEKKE, Adeline PEROTIN et Messieurs Antoine BLAS, Matthieu LEMPENS, Arnaud QUESNOY, Luis-Miguel SANCHEZ.

Monsieur le Président expose,

Il y a lieu de renouveler le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis suite au renouvellement des conseils communautaires.

Conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, l'élection des Assesseurs du Syndicat Mixte a lieu dans les conditions définies par les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints.

#### Election du 1<sup>er</sup> Assesseur

Madame Nadine MORTELETTE est candidate au poste de 1<sup>er</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
<b>Nadine MORTELETTE a obtenu :</b>	<b>60 Voix</b>

Madame Nadine MORTELETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 1<sup>er</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

#### Election du 2<sup>ème</sup> Assesseur

Madame Jeanne ROMAN est candidate au poste de 2<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
<b>Jeanne ROMAN a obtenu :</b>	<b>60 Voix</b>

Madame Jeanne ROMAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 2<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

#### Election du 3<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Michel SALLIO est candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
<b>Michel SALLIO a obtenu :</b>	<b>60 Voix</b>

Monsieur Michel SALLIO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 3<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

#### Election du 4<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Henri JARUGA est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
---------------------	----



Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Henri JARUGA a obtenu :	60 Voix

Monsieur Henri JARUGA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 4<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

#### Election du 5<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Jean-Christophe FLEURY est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Jean-Christophe FLEURY a obtenu :	60 Voix

Monsieur Jean-Christophe FLEURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 5<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

#### Election du 6<sup>ème</sup> Assesseur

Madame Lucie VAILLANT est candidate au poste de 6<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Lucie VAILLANT a obtenu :	60 Voix

Madame Lucie VAILLANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue 6<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

#### Election du 7<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Brahim NOUI est candidat au poste de 7<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Brahim NOUI a obtenu :	60 Voix

Monsieur Brahim NOUI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 7<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

#### Election du 8<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Jean-Paul DAVOINE est candidat au poste de 8<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
---------------------	----



Nombre de bulletins blancs :	0
Suffrages exprimés :	0
Jean-Paul DAVOINE a obtenu :	60 Voix

Monsieur Jean-Paul DAVOINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 8<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Election du 9<sup>ème</sup> Assesseur

Monsieur Georges PIOTROWSKI est candidat au poste de 9<sup>ème</sup> Assesseur.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, les résultats sont :

Nombre de votants :	60
Nombre de bulletins blancs :	5
Suffrages exprimés :	55
Georges PIOTROWSKI a obtenu :	55 Voix

Monsieur Georges PIOTROWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu 9<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis.

Fait à Douai, le 29 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le Président du SCOT GRAND DOUAISIS,



Laurent KUMOREK

Transmis en Sous-préfecture de Douai, le : 29 mai 2026

## CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Tout mandat local se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

**Article L 1111-13 du code général des collectivités territoriales** (créé par la LOI n°2025-1249 du 22 décembre 2025 - art. 9) :

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

**Article L 1111-14 du code général des collectivités territoriales** (créé par la LOI n°2025-1249 du

22 décembre 2025 - art. 9) :

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.